

# Compte-rendu du conseil municipal de Saint-Martin-en-Vercors

Séance du 06 janvier 2022

*Présents : Andrée Séquier, Jean-Christophe Dye, Jean Vignon, Philippe Desfeux, , Patricia Mottin, Anaïs Idelon, Lionel Dusserre, Sandrine Bellier-Benistand, Lucie Valentin*

*Excusé : Jean-Marie Guillet*

## *Délibérations du conseil*

➔ Madame le Maire informe le conseil de la nécessité de délibérer afin de renouveler l'adhésion à la compétence Efficacité Énergétique du SDED pour trois ans. La commune adhère à ce programme d'aides financières aux petits travaux d'économies d'énergies depuis 2018.

*Voté à l'unanimité.*

➔ Vote des tarifs des secours de l'espace nordique d'Herbouilly pour la saison 2021-2022.

*Voté à l'unanimité.*

➔ Vote des tarifs de la billetterie de l'espace nordique d'Herbouilly pour la saison 2021-2022.

*Voté à l'unanimité.*

➔ Madame le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de renouveler la convention avec le refuge des Berauds. Celle-ci permet de faire appel au refuge en cas d'animaux errants trouvés sur la commune.

*Voté à l'unanimité.*

➔ Madame le Maire informe le conseil qu'il y a lieu d'adhérer à la convention unique de santé et sécurité au travail gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

*Voté à l'unanimité.*

➔ La commune ne fait pas jouer son droit de préemption pour la vente de la parcelle D 1013 au hameau de Tourtre.

➔ La commune ne fait pas jouer son droit de préemption pour la vente de la parcelle F 252 située au lotissement de la Chicoune.

➔ Madame le Maire informe le conseil que dans le projet du lotissement au nord du village, il y a lieu d'acquérir l'emplacement réservé n°9 au PLU pour création de parking pour 309 m<sup>2</sup>, issu de la division de la parcelle F 68.

Il sera créé une servitude de passage sur les parcelles F 65 et F 145 au profit du futur lotissement issu de la division de la parcelle F 68. Le lotisseur prendra à sa charge la création de l'assiette de servitude d'accès au lotissement et son entretien ainsi que les frais de servitudes.

➔ Madame le Maire informe le conseil que dans le projet du lotissement au nord du village, il y a lieu de créer un bouclage avec le lotissement existant de la Chicoune comme le prévoient les orientations d'aménagements du PLU. Pour ce faire, il y a lieu d'avoir des cessions de parcelles entre le lotisseur, des consorts et la commune.

Dans ce cadre-là, Madame le Maire propose :

- de vendre à un consort, 352 m<sup>2</sup>, issus de la division de la parcelle F 249.
- De créer une microparcelle de 2m<sup>2</sup> pour le bardage bois dépassant de la parcelle F 255 et empiétant sur la parcelle F 249, propriété de la commune. Il est proposé de vendre aux propriétaires de la parcelle F 255 ces 2m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique afin de régulariser cette situation.

- De créer une servitude d'échelle au profit de la parcelle F 255 et de la micro-parcelle (2m<sup>2</sup>) issue de la division F 249 et sur une des parties de la parcelle restante issue de la division de la F 249 et sur la parcelle F 246, sans indemnité. L'assiette de servitude sera située le long de la maison sur une largeur de 2m50.
- Créer une servitude de passage au profit de la parcelle restante, propriété de la commune, sur la parcelle issue de la division de la F 249 et sur la parcelle F 246, pour permettre l'accès à l'avaloir de la source de la Chicoune. L'assiette de servitude de passage fera 2m50 de large et sera située en bordure du terrain contre la parcelle F 255 et la micro-parcelle.
- Que les acquéreurs payent chacun leurs frais d'acquisitions et les frais de constitution de servitude.

### **Décisions du conseil**

→ Madame le Maire informe le conseil que des habitants du canton ont créé une entreprise d'élevage de cochon avec transformation sur la commune de La Chapelle en Vercors. Ils souhaiteraient pouvoir s'installer le dimanche matin sur la place du Tilleul afin de vendre leurs produits. Ils sont déjà présents sur le marché hebdomadaire de La Chapelle en Vercors et La Balme de Rencurel.

Le conseil municipal approuve cette demande et la tarification d'occupation du domaine public déjà en place actuellement sera appliquée.

→ Madame le Maire informe le conseil qu'au vu de la crise sanitaire en cours, il est préconisé d'installer des capteurs CO2 dans les classes de l'école primaire. L'État propose une aide de 50 € par capteur acheté par la collectivité. Il serait nécessaire d'acquérir 3 capteurs pour l'école de Saint-Martin. Cet achat devra être réalisé avant le 15 avril 2022.

Madame le Maire propose d'acheter ces 3 capteurs et parallèlement de demander les aides financières de l'État. Le conseil approuve cette demande.

→ Madame le Maire informe le conseil que suite au diagnostic fait sur les arbres du cœur du village, l'ONF a transmis un devis pour l'habanage du Tilleul de Sully.

Le conseil valide ces travaux.

### **Questions diverses**

→ Madame le Maire informe le conseil que les gérants du camping La Porte Saint-Martin souhaitent rencontrer les élus afin de faire un bilan global sur la gestion des lieux qu'ils louent à la municipalité.

→ Madame le Maire informe le conseil que le dépôt des demandes de subvention des associations auprès de la commune doit se faire avant le 31 janvier 2022. Les élus étudieront chaque dossier avec si besoin une rencontre des associations au préalable.

→ Madame le Maire informe le conseil que la commune a rencontré des difficultés lors du déneigement suite à l'intense épisode neigeux du 28 novembre 2021. En effet, certains engins sont tombés en panne et ceux-ci étant très vieux, il convient d'avoir une réflexion pour l'achat d'un nouvel engin de déneigement. Le Conseil Départemental de la Drôme vient de réintégrer dans son programme d'aides financières aux communes, une subvention de 60% du montant HT pour l'investissement des matériels de déneigement (hors tracteur) et une seule fois au cours du mandat.

Les élus vont travailler activement sur ce projet d'achat de matériel.

→ Madame le Maire informe le conseil que les visites annuelles obligatoires des agents communaux à la médecine du travail, se faisant jusqu'à présent à la Chapelle en Vercors, auront dorénavant lieu à Romans sur Isère. Ce changement a un impact pour la collectivité car cette consultation est payante pour la municipalité et les agents devront prendre une demi-journée pour le déplacement. Il est proposé que la CCRV rédige un courrier commun aux 18 communes pour demander d'organiser les visites à Saint-Jean-en-Royans.

### **Tour de table**

➔ Jean-Christophe Dye informe le conseil que le mercredi 26 janvier 2022 aura lieu à la salle des fêtes, une réunion publique de présentation du projet de l'Atlas de la biodiversité communale.

➔ Patricia Mottin relate la réunion de la commission culture de la CCRV. Elle indique que les effectifs à l'école de musique ont augmenté de 25 % en 2021. Elle indique un retour très positif sur le petit déjeuner de la culture qui s'est tenu à la Grange ouverte à Saint-Martin. Cette rencontre des acteurs culturels du Royans-Vercors a permis un partage des pratiques et problématiques rencontrées.

Patricia Mottin relate la commission sociale de la CCRV. Elle informe que toutes les conventions passées avec les associations du territoire se sont terminées fin 2021. Elles sont donc à renouveler pour 3 ans et concerne entre autres EVS Vertapop, maison de l'aventure, Centre social La Paz, Multi-accueil Les Vercoquins, EVS Activ'Royans...). Ces associations assurent un service à la population à la place de la CCRV.

**Le prochain conseil aura lieu le jeudi 3 février 2022 à 20h30**

*Secrétaire de séance : Lucie Valentin*